



# L'essentiel

## NEWSLETTER

N°22  
26 NOVEMBRE 2019

### Il faut normaliser les relations de la Suisse avec l'Union européenne et rétablir la stabilité et la prévisibilité.

L'initiative visant à résilier les accords bilatéraux doit être rejetée et le milliard de cohésion approuvé.

**P**lus personne ou presque ne souhaite voir la Suisse adhérer à l'Union européenne. Celle-ci se débat avec des aspects existentiels qui ne donnent pas envie de la rejoindre. Il n'empêche qu'elle existe, qu'elle nous entoure et que la moitié de nos échanges économiques, culturels, scientifiques ont lieu avec l'un de ses Etats membres. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse de conserver les accords qu'elle a conclus avec eux depuis 20 ans et qui simplifient ces échanges. L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) rejette donc toute atteinte à la voie bilatérale.

Appliqués depuis 2002, les accords bilatéraux avec l'UE ont permis à la Suisse de prospérer, avec seulement deux trimestres de croissance négative depuis leur conclusion, et cela malgré une crise financière majeure. En comparaison internationale, la croissance réelle du PIB suisse a été supérieure à la moyenne des pays développés depuis 2002, alors qu'elle était en queue de classement avec le Japon entre 1991 et 2001. Et même si la part des exportations suisses en Europe est passée de 60% à 45% entre 2001 et 2017 en raison de la forte accélération dans les pays émergents, notamment en Asie, la croissance des exportations suisses vers l'Europe a été de 60% (de 84 à 134 milliards de francs).

Autre signe de l'importance des accords bilatéraux : grâce à eux, les investissements directs de l'UE en

Suisse, par création de filiales ou par acquisitions, ont presque décuplé de 2001 à 2017, passant de 90 à 824 milliards de francs. Ce développement des entreprises en Suisse n'aurait bien sûr pas pu avoir lieu sans une hausse de l'immigration en provenance de l'UE. Cette immigration s'est concentrée sur de la main d'œuvre très qualifiée et il n'y a ainsi pas eu d'effets d'éviction parmi les travailleurs domestiques, comme en atteste notre chômage très bas, même s'il concerne tout de même un peu plus de 100 000 personnes. Et plusieurs secteurs de notre économie, comme l'hôtellerie, la restauration ou la santé publique ne tourneraient tout simplement pas sans les 315 000 frontaliers en provenance de l'UE.

#### Initiative de résiliation

L'initiative « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) » a été lancée début 2017 par l'UDC. Ce texte charge le Conseil fédéral d'obtenir, par la voie de la négociation, que l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE soit abrogé au plus tard 12 mois après l'acceptation de l'initiative. Si cela n'est pas possible, il devra résilier l'accord en question dans les 30 jours. Une acceptation de cette initiative entraînerait donc également la fin des autres accords inclus dans les Bilatérales I, puisque ceux-ci sont tous liés entre eux. La libre circulation des personnes étant un principe fondateur de l'UE, il faut s'attendre à ce que celle-ci exclue alors aussi la Suisse des accords de Schengen et Dublin.

#### Recommandations de l'ABPS

- [18.067](#) Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE : adopter.
- [19.026](#) Initiative populaire pour une immigration modérée : rejeter.



Avec son initiative, l'UDC joue enfin cartes sur table : elle veut résilier les accords bilatéraux. C'est bien sûr une possibilité, mais il faut savoir que l'économie suisse se contracterait alors fortement, que nombre de sociétés quitteraient le pays et que le chômage grimperait en flèche. L'initiative aurait les mêmes effets isolationnistes que le Brexit, mais contrairement au cas du Royaume-Uni, l'UE n'aurait aucune obligation de renégocier avec la Suisse, qui se retrouverait du jour au lendemain traitée comme la Tunisie ou le Costa Rica. Sans oublier l'incertitude créée pour les quelque 500'000 Suisses qui vivent dans l'Union européenne grâce à la libre circulation des personnes.

L'UDC trouve l'immigration trop forte et redoute une Suisse à dix millions d'habitants. Les statistiques officielles montrent pourtant que l'immigration en provenance de l'UE a déjà été divisée par deux depuis 2014 : le solde migratoire de cette région est passé d'environ 60 000 à moins de 30 000. Elles montrent aussi que la population étrangère est en moyenne 7 ans plus jeune que la suisse. Or, le nombre de personnes arrivant à l'âge de la retraite va augmenter et la main-d'œuvre qualifiée va diminuer. La Suisse dépendra ainsi des travailleurs étrangers qualifiés, notamment dans les secteurs de la santé et de l'informatique. L'immigration en provenance de l'UE est aussi indispensable pour compenser la trop faible natalité en Suisse.

La libre circulation n'est par ailleurs pas absolue et est déjà soumise à des conditions, notamment en matière de protection des travailleurs. Le Conseil fédéral a réaffirmé son engagement pour le maintien du niveau de salaire actuel. Il met également en place des mesures pour favoriser l'emploi des travailleurs âgés.

Face aux risques que cette initiative présente, l'ABPS, comme de nombreuses autres organisations économiques, exprime sa ferme opposition à celle-ci et invite le Conseil national à la rejeter, comme l'a déjà fait le Conseil des Etats lors de la session précédente. Le dernier mot appartiendra de toute façon au peuple.

### **Un milliard pour la cohésion**

Un autre sujet en lien avec l'UE est celui du « milliard de cohésion ». Ce terme est trompeur, car il s'agit en réalité d'une contribution à l'UE de dix fois 130 millions de francs, sur dix ans. Ce montant ne représente même pas 0.1% du budget annuel de l'UE, qui dépasse les 130 milliards d'euros. Il est donc symbolique pour l'UE, mais représente un bon investissement pour la Suisse : avec sa première contribution d'un milliard sur dix ans, sa réputation s'est améliorée dans les pays récipiendaires de l'UE. Cette fois, ses contributions serviront à réduire les disparités économiques et sociales dans l'Europe élargie, avec un accent sur la formation professionnelle. Le montant de 130 millions par an est à comparer avec ce que paie par exemple l'Autriche au budget de l'UE : vingt fois plus ! Même corrigé de ce que reçoit cet Etat de l'UE, la contribution de la Suisse reste minime, alors que nous avons accès au marché européen de 500 millions d'habitants (sauf pour les services), qui plus est sans avoir repris l'ensemble du droit européen.

A la session de printemps, le Conseil national avait voulu retoucher le projet. Le Conseil des Etats a refusé ces modifications lors de la session d'été et ainsi créé une divergence. Le 12 novembre 2019, la Commission de politique extérieure du Conseil national a recommandé de renoncer à cette divergence et d'accepter le projet.

L'ABPS salue cette évolution. Si le Conseil national suit la recommandation de sa commission, le Conseil fédéral pourra démarrer la préparation de projets qui bénéficieront de la deuxième contribution à l'élargissement avec les États membres bénéficiaires. La contribution pourra être versée à condition que l'UE renoue avec une politique pragmatique et constructive et reconnaisse l'équivalence de la législation suisse sur la Bourse.